

Ressources Budgétaires - Fixation de divers tarifs 2010 - 2011 - Rémunération des maîtres nageurs

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-après pour la saison sportive 2010/2011 :

I - Tarif des équipements sportifs

1. Tarifs pour la saison 2010/2011

	Saison 2009/2010	Saison 2010/2011	% augm.
1 - Installations sportives municipales			
Établissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire			
- Gymnases	9,70 €	9,80 €	1,03
- Petits Gymnases, Salles spécialisées		4,90 €	création
- Terrains	6,80 €	6,90 €	1,47
- Demi -Terrains		3,45 €	création
Traçage Peinture Grand Terrain	16,25 €	16,40 €	0,92
Traçage Plâtre Grand Terrain	8,60 €	8,70 €	1,16
Traçage Foot à 7	4,30 €	4,40 €	2,33
Traçage matches officiels des Clubs Bisontins	gratuité	gratuité	
2 - Plage de Chalezeule			
Entrées			
Tarif adulte	2,70 €	2,80 €	3,70
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans et étudiants)	2,00 €	2,00 €	0
Cartes 10 entrées			
Tarif adulte	19,00 €	19,00 €	0
Tarif réduit	12,00 €	12,00 €	0
Groupes (minimum 10 personnes)			
Tarif adulte	1,90 €	1,90 €	0
Tarif réduit	1,20 €	1,20 €	0
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuit	gratuité	
Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule à raison d'une entrée par jour et par personne	gratuité	gratuité	
Bassin Location horaire	72,00 €	73,00 €	1,39
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	gratuité	gratuité	

	Saison 2009/2010	Saison 2010/2011	% augm.
3 - Piscine Mallarmé			
Entrées			
Tarif adulte	3,35 €	3,35 €	0
Tarif réduit (jeunes -18 ans, étudiants, soirée à thème avec animation)	2,15 €	2,20 €	2,33
Cartes 10 entrées			
Tarif Adulte	25,00 €	25,00 €	0
Tarif réduit	15,50 €	15,60 €	0,65
Groupes (minimum 10 personnes)			
Tarif Adulte	2,50 €	2,50 €	0
Tarif réduit	1,55 €	1,56 €	0,65
Cartes trimestrielles			
Septembre-novembre/décembre-février/mars-mai	47,00 €	47,50 €	1,06
Juin-août (valable juillet - août à Chalezeule)	33,85 €	34,00 €	0,44
Scolaires			
- Élèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée apprentissage de la natation)	2,85 €	2,88 €	1,05
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée apprentissage de la natation)	3,50 €	3,54 €	1,14
- Élèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,80 €	1,82 €	1,11
Apprentissage de la natation (14 séances d'une demi-heure, entrée comprise)			
TARIF UNITAIRE			
Leçons individuelles enfant ou adulte	10,90 €	11,00 €	0,92
Leçons collectives enfant de + de 8 ans	3,85 €	3,90 €	1,30
Leçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	3,85 €	3,90 €	1,30
Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	6,40 €	6,50 €	1,56
Leçons collectives adulte	7,20 €	7,30 €	1,39
Aquagym			
Découverte (1 séance)	7,10 €	7,20 €	1,41
Carte 10 séances (tarif à l'unité)	6,20 €	6,25 €	0,81
Bassin complet (pour 1 heure)			
Tarif de base	154,00 €	155,00 €	0,65
Tarif réduit	77,00 €	77,50 €	0,65

	Saison 2009/2010	Saison 2010/2011	% augm.
Lignes d'eau (pour 1 heure)			
Tarif de base	20,20 €	20,40 €	0,99
Tarif réduit	10,10 €	10,20 €	0,99
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité	Gratuité	
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
Bébés dauphins	122,00 €	122,00 €	0
Sèche-cheveux	Gratuité	Gratuité	
Bonnet de bain	2,15 €	2,20 €	2,33
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	
4 - Piscine La Fayette			
Entrées			
Tarif adulte	4,45 €	4,45 €	0
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans et étudiants)	3,10 €	3,15 €	1,61
Carte 10 entrées			
Tarif adulte	35,00 €	35,00 €	0
Tarif réduit	22,50 €	22,70 €	0,89
Groupes (minimum 10 personnes ou sur dérogation)			
Tarif de base adulte	3,50 €	3,50 €	0
Tarif de base enfant	2,25 €	2,27 €	0,89
Scolaires			
- Élèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée apprentissage de la natation)	2,85 €	2,88 €	1,05
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée apprentissage de la natation)	3,50 €	3,54 €	1,14
- Élèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,80 €	1,82 €	1,11
Apprentissage de la natation (12 séances d'une demi-heure, entrée comprise)			
TARIF UNITAIRE			
Leçons individuelles enfant ou adulte	10,90 €	11,00 €	0,92
Leçons collectives enfant de + de 8 ans	3,85 €	3,90 €	1,30
Leçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	3,85 €	3,90 €	1,30
Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	6,40 €	6,50 €	1,56

	Saison 2009/2010	Saison 2010/2011	% augm.
Leçons collectives adulte	7,20 €	7,30 €	1,39
Aquagym			
Découverte (1 séance)	7,10 €	7,20 €	1,41
Carte 10 séances (tarif à l'unité)	6,20 €	6,25 €	0,81
Bassin complet (pour 1 heure)			
Tarif de base	200,00 €	202,00 €	1,00
Tarif réduit	100,00 €	101,00 €	1,00
Lignes d'eau (pour 1 heure)			
Tarif de base	36,80 €	37,00 €	0,54
Tarif réduit	18,40 €	18,50 €	0,54
Éveil matinal de 8 h à 9 h 15 le mardi et le jeudi	2,90 €	2,90 €	0
Compétitions du club local de natation (dans la limite de 3 organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité	Gratuité	
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
Sèche-cheveux	Gratuité	Gratuité	
Bonnet de bain	2,15 €	2,20 €	2,33
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	
5 - Patinoire La Fayette			
Entrées			
Tarif adulte	4,45 €	4,45 €	0
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants)	3,10 €	3,15 €	1,61
Carte 10 entrées			
Tarif adulte	35,00 €	35,00 €	0
Tarif réduit	22,50 €	22,70 €	0,89
Associations groupes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) (minimum 10 pers.)	4,30 €	4,35 €	1,16
Associations groupes, établissements scolaires en séances publiques (entrée séance patins gratuits) (minimum 10 pers.)		2,27 €	création
Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	Gratuité	Gratuité	
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
Location patins (public ou clubs)	2,90 €	2,90 €	0
Location patins (public ou clubs) séance du jeudi soir, du samedi matin et du dimanche matin	Gratuité	Gratuité	
Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2009/2010	Saison 2010/2011	% augm.
1^{ère} Glisse enfants (dimanche 10 h - 11 h)			
- Tarif unitaire	4,50 €	4,60 €	2,22
- 10 séances	40,00 €	41,00 €	2,50
1^{ère} Glisse adultes (jeudi 18 h 30 - 19 h 30)			
- Tarif unitaire	6,90 €	7,00	1,45
- 10 séances	60,00 €	61,00	1,67
Scolaires			
- Elèves des écoles maternelles et primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Elèves des écoles maternelles de la CAGB (entrée + location)	1,35 €	1,36 €	0,74
- Elèves des écoles primaires de la CAGB (entrée + location)	2,05 €	2,07 €	0,98
- Elèves des écoles primaires de la CAGB (entrée + location + apprentissage)	2,35 €	2,37 €	0,85
- Elèves des écoles primaires hors CAGB (entrée + location)	2,50 €	2,53 €	1,20
- Elèves des écoles primaires hors CAGB (entrée + location + apprentissage)	2,87 €	2,90 €	1,05
Autres établissements scolaires (entrée + location)	2,50 €	2,53 €	1,20
Affûtage	4,80 €	4,85 €	1,04
Lacets	2,60 €	2,60 €	0
Location horaire aux clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	37,50 €	38,00 €	1,33
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (Spectacle, Holiday on Ice...)			
- Journée complète + soirée	3 700,00 €	3 740,00 €	1,08
- forfait horaire	200,00 €	202,00 €	1,00
Location glace (2 heures) aux comités d'entreprises sauf vacances scolaires	395,00 €	400,00 €	1,27
Location glace (2 séances) aux comités d'entreprises (en séances publiques)	595,00 €	600,00 €	0,84
Location horaire aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages	89,00 €	90,00 €	1,12
Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	49,50 €	50,00 €	1,01
Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début septembre) minimum 10 personnes	4,60 €	4,65 €	1,09
Location mensuelle surfaceuse à privé	1 000,00 €	1 010,00 €	1,00
Location horaire à privé pour stage d'été (juillet -août)	77,00 €	78,00 €	1,30
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2009/2010	Saison 2010/2011	% augm.
6 - Animation sportive municipale			
<i>Écoles de patinage et natation</i> (année)			
- Bisontins	39,00 €	39,50 €	1,28
- Habitants de la CAGB	50,70 €	51,50 €	1,58
- Hors CAGB	74,00 €	75,40 €	1,89
Stages sportifs pendant les petites vacances scolaires, la séance - Patinage et natation			
- Bisontins	3,40 €	3,45 €	1,47
- Habitants de la CAGB	4,40 €	4,46 €	1,36
- Hors CAGB	6,50 €	6,60 €	1,54

2. Rémunération des Maîtres Nageurs

La Ville de Besançon organise des leçons de natation destinées à un public d'enfants ou d'adultes.

Ces leçons sont assurées en partie par les MNS de la Ville en dehors de leur temps de travail hebdomadaire. Ceci constitue pour eux un second emploi au sein de la collectivité. Les autres animateurs sont des agents titulaires du Brevet d'Etat des Sports Aquatiques et Nautiques recrutés spécifiquement pour cette activité.

Il est proposé de fixer la rémunération de ces agents dans le cadre des leçons de natation comme suit :

- leçon collective enfant :	2,50 €
- leçon collective adulte :	3,70 €
- leçon individuelle :	7,20 €

II - Vie des Quartiers

Activités dans les Maisons de Quartier et Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches

1 - Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, Planoise et Grette/Butte et Espace associatif et d'animation des Bains-Douches

Le maintien de la cohésion sociale constitue une des missions phares des structures d'animation. A ce titre leur offre de services s'appuie sur une politique tarifaire visant à favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, aux droits et aux savoirs du plus grand nombre.

Ces structures proposent des activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs, des accueils de loisirs et de jeunes ainsi que des animations plein air, pour un public enfants, jeunes et adultes.

La participation à ces activités fait l'objet d'une inscription, du paiement pour certaines d'entre elles et de l'acquisition d'une carte de Vie quotidienne.

Cette démarche ne s'impose pas pour l'offre d'animation déclinée dans le cadre de Vital'Été et des animations plein air dont l'accès est libre et gratuit.

Propositions**1 - Intervention du quotient familial pour les adultes uniquement :**

- **tranche 1** pour les foyers à faibles ressources (quotient < à 450 € par mois)
- **tranche 2** (quotient compris entre 450 à 988 € par mois)
- **tranche 3** (quotient > 988 et ≤ à 1 525 € par mois)
- **tranche 4** (quotient > à 1 525 €)

Majoration de 50 % pour les participants (adultes, jeunes et enfants) issus des communes ne faisant pas partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).

(identique saison 2009/2010)

2 - Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts

Il est pris en compte le revenu fiscal de référence plutôt que la somme des revenus annuels bruts d'une part pour éviter toute erreur et d'autre part pour approcher au plus juste les revenus réels dont disposent les familles.

L'année d'imposition est 2008.

Calcul du quotient mensuel = revenu fiscal de référence / 12 (mois) / nombre de parts

Nombre de parts	Revenu fiscal de référence										
	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Tranche 1	< 450 €	< 8 100 €	< 10 800 €	< 13 500 €	< 16 200 €	< 18 900 €	< 21 600 €	< 24 300 €	< 27 000 €	< 29 700 €	< 32 400 €
Tranche 2	de 450 € à 988 €	de 8 100 € à 17 784 €	de 10 800 € à 23 712 €	de 13 500 € à 29 640 €	de 16 200 € à 35 568 €	de 18 900 € à 41 496 €	de 21 600 € à 47 424 €	de 24 300 € à 53 352 €	de 27 000 € à 59 280 €	de 29 700 € à 65 208 €	de 32 400 € à 71 136 €
Tranche 3	> 988 € et < ou = à 1 525 €	> 17 784 € et < ou = à 27 450 €	> 23 712 € et < ou = à 36 600 €	> 29 640 € et < ou = à 45 750 €	> 35 568 € et < ou = à 54 900 €	> 41 496 € et < ou = à 64 050 €	> 47 424 € et < ou = à 73 200 €	> 53 352 € et < ou = à 82 350 €	> 59 280 € et < ou = à 91 500 €	> 65 208 € et < ou = à 100 650 €	> 71 136 € et < ou = à 109 800 €
Tranche 4	> 1 525 €	> 27 450 €	> 36 600 €	> 45 750 €	> 54 900 €	> 64 050 €	> 73 200 €	> 82 350 €	> 91 500 €	> 100 650 €	> 109 800 €

Au-delà de 6 parts : ajouter une demi-part supplémentaire

Dans le tableau a été introduite la notion de nombre de parts fiscales plutôt que le nombre d'enfants, ceci permet de prendre en compte la diversité des situations familiales notamment les familles monoparentales et les charges liées au handicap.

Au-delà de 6 parts : ajouter une demi-part supplémentaire

Dans le tableau a été introduite la notion de nombre de parts fiscales plutôt que le nombre d'enfants, ceci permet de prendre en compte la diversité des situations familiales notamment les familles monoparentales et les charges liées au handicap.

3 - Carte de Vie Quotidienne obligatoire

Cette carte peut être délivrée indifféremment dans les Médiathèques, Cyber.Bases et Maisons de Quartier, et Espace d'Animation. Elle donne accès à ces trois services.

Tarifs :

Plein tarif : adulte : 8 €

Tout public hors agglomération du Grand Besançon : 18 €

Tarif réduit : adulte bénéficiant des minima sociaux * : 4 €

Gratuit : jeunes de moins de 18 ans et jeunes titulaires de la carte Avantages Jeunes

Remplacement de la carte de Vie Quotidienne en cas de perte : 8 €

** Définition des minima sociaux :*

Avec la mise en place du RSA il est proposé que la liste des minima sociaux permettant d'obtenir le tarif réduit s'établisse comme suit :

- RSA socle et RSA socle majoré, le RSA activités
- l'allocation de solidarité spécifique au titre du chômage
- le FNS au titre de l'invalidité ou de la vieillesse

Le demandeur devra fournir un justificatif de ces différents revenus assurant qu'il en est bien bénéficiaire au moment de son inscription.

4 - Tarification saison 2010/2011 (du 1/09/2010 au 31/08/2011)

a) Inscriptions et facturation

L'inscription est acquise dès lors que le demandeur a fourni tous les justificatifs nécessaires :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Avis d'imposition 2008 ou carte avantage jeunes ou notification d'attribution des minima sociaux,
- Numéro d'allocataire CAF quel que soit l'activité ou l'âge du demandeur (donnée indispensable pour permettre les projections tarifaires pour la saison prochaine).

Et le cas échéant

- Bons CAF,
- Carte de vie Quotidienne en cours de validité,
- Certificat médical autorisant la pratique sportive.

A l'inscription, l'utilisateur s'engage pour l'année (ou pour un trimestre selon l'activité) avec possibilité de paiement de l'activité en 3 fois. Pour les activités annuelles, l'utilisateur n'a pas la possibilité d'arrêter l'activité à la fin d'un trimestre, ou parce qu'il n'a pas assisté au cours, sauf changement de situation motivé (emploi, santé, déménagement,...) et notifié par courrier. Tout trimestre commencé reste dû.

Certaines activités peuvent être limitées à un trimestre, afin de permettre une plus grande rotation du public.

Afin de réguler les listes d'attente, il est proposé de limiter les inscriptions à une seule activité par enfant ou adulte. Une deuxième inscription pourra s'envisager, sur liste d'attente uniquement.

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter une activité si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'annulation d'une activité du fait de l'organisateur, la facturation du trimestre ou des trimestres correspondants ne sera pas établie ou sera annulée.

A l'inverse une personne intégrant l'activité en cours d'année se verra facturer : après le 31 décembre 2010, deux trimestres - après le 31 mars 2011, un trimestre.

b) Activités de loisirs de la saison 2010/2011 (du 20/09/2010 au 18/06/2011)

Cotisation trimestrielle		1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
Tarif réduit	moins de 18 ans minima sociaux - Carte Avantage Jeunes	8,00 €	9,00 €	10,00 €
Tarif 1	Quotient inférieur à 450	12,50 €	16,50 €	20,00 €
Tarif 2	Quotient compris entre 450 et 988	20,00 €	25,50 €	31,50 €
Tarif 3	Quotient supérieur à 988 et inférieur ou égal 1 525	27,00 €	35,00 €	43,00 €
Tarif 4	Quotient supérieur à 1 525	41,50 €	52,50 €	66,00 €
Public hors CAGB : majoration de 50 %				

c) Accueil de loisirs

Tarifification à l'heure

Année scolaire : les mercredis - inscription à la journée ou au mois - facturation mensuelle ou trimestrielle.

Vacances scolaires : inscription à la journée ou à la semaine - facturation mensuelle ou trimestrielle.

Application du tarif 1 pour les enfants inscrits par le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asiles (CADA).

Public hors CAGB : majoration de 50 %

• Accueil de loisirs sans repas = prix de l'heure x nombre d'heures

PRIX ACCUEIL DE LOISIRS SANS REPAS (par heure)

	avec Bons*	Alloc. CAF sans bons	Non allocataire
Tranche 1	0,60	0,50	1,00
Tranche 2	0,70	0,60	1,10
Tranche 3	0,80	0,70	1,20
Tranche 4	0,90	0,80	1,30

* Avec Bons CAF : déduction de 0,50 € : soit par exemple pour la Tranche 1 : 0,10.

- **Accueil de loisirs avec repas = prix de l'heure x nombre d'heures + prix du repas**

PRIX ACCUEIL DE LOISIRS AVEC REPAS (par heure)

	Avec Bons*	Alloc. CAF sans bons	Non allocataire
Tranche 1	0,70	0,60	1,10
Tranche 2	0,80	0,70	1,20
Tranche 3	0,90	0,80	1,30
Tranche 4	1,00	0,90	1,40

* **Avec Bons CAF : déduction de 0,50 € : soit par exemple pour la Tranche 1 : 0,20.**

Prix du repas :

	Avec Bons	Alloc. CAF sans bons	Non allocataire
Tranche 1	1,60	2	2,50
Tranche 2	1,70	2,10	2,60
Tranche 3	1,80	2,20	2,70
Tranche 4	1,90	2,30	2,80

- **Séjours mini camp intégrés à l'Accueil de Loisirs (3 nuitées maxi)**
= base de 10 h et deux repas par jour.

• Déduction des aides CAF et MSA

Les familles bénéficiant de bons d'«Aide aux Temps Libre» de la CAF se verront diminuer d'autant le montant du bon/heure du coût horaire (maximum pris en compte : 8 heures par jour) - idem pour la MSA.

En 2010, les bons sont, en fonction des quotients familiaux des organismes :

- CAF avec repas : 0,50 €/ heure - MSA avec repas : de 4 € à 7 € / jour
- CAF sans repas : 0,50 €/ heure - MSA sans repas : de 3 € à 6 € / jour

Leurs montants sont révisés chaque 1^{er} janvier par la CAF de Besançon et la MSA du Doubs.

Les tarifs calculés seront arrondis au ½ euro ou à l'euro le plus proche.

Tarifs applicables **dès les vacances d'été 2010.**

d) Accueil de jeunes (14 - 17 ans)

- Accès aux Accueils de Jeunes :

Carte de Vie quotidienne (gratuite) + carte «Accueil Jeunes» : 5 € pour une année (du 20 septembre 2010 au 30 juin 2011) permet d'accéder aux accueils de jeunes durant les heures d'ouverture.

- Tarifs Sorties : Tarifs identiques aux tarifs réduits à ceux appliqués aux sorties familiales + carte «Accueil Jeunes».

- **Tarifs activités à la carte ½ journée** : tarifs identiques à ceux appliqués aux stages jeunes et adultes à la ½ journée + carte «Accueil Jeunes».

- **Tarifs autres activités spécifiques** : La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons CAF et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche) + carte «Accueil Jeunes».

Public hors CAGB : majoration de 50 %.

Tarifs applicables **dès les vacances d'été 2010.**

Selon la réglementation en vigueur des accueils de mineurs, les séjours sont organisés différemment s'ils le sont à partir de l'accueil déclaré (accueil de loisirs ou accueil de jeunes de + 14 ans) ou directement comme un séjour à part entière. Le séjour court accueille au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée comprise entre 1 et 3 nuits.

Le séjour de vacances (précédemment dénommé «centre de vacances» ou «colonie de vacances») accueille au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée minimale de 4 nuits.

A partir de 2010, le type de séjours et donc de tarification peut être différent selon son organisation (voir tarifs décrits aux paragraphes e et f).

e) Séjours courts ou de vacances (mini camps - camps) hors accueil de loisirs

Tarifs : La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons «Aides aux Temps Libres» CAF et MSA et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche).

Public hors CAGB : majoration de 50 %.

f) Séjours courts ou de vacances (mini camps - camps) rattachés ou en dehors de l'accueil de jeunes

Tarifs : La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons «Aides aux Temps Libres» CAF et MSA et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche).

Public hors CAGB : majoration de 50 %.

g) Stages jeunes et adultes et activités ponctuelles

STAGES JEUNES ET ADULTES à la ½ journée					
Coût de revient du stage intégral					
1 € à 500 €		De 500 € à 1 000 €		Au-delà de 1 000 €	
Tarif de la ½ journée					
Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Normal	Tarif Réduit
3 €	1,50 €	6 €	3 €	9 €	4,50 €
Tout public hors CAGB : tarif majoré de 50 %					

Tarif Réduit = Moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la carte Avantages Jeunes.

Tarifs applicables **dès les vacances d'été 2010.**

h) Sorties familiales, randonnées ou activités sportives, de loisirs ou de découvertes ponctuelles

SORTIES FAMILIALES (ne dépassant pas la journée)						
	COÛT DE REVIENT					
	de 1 € à 500 €		500 € à 1 000 €		Au-delà de 1 000 €	
Effectif familial, nombre de participants	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*
1 personne	3 €	1,50 €	6 €	3 €	9 €	4,50 €
2 personnes	5 €	2,50 €	10 €	5 €	15 €	7,50 €
3 personnes	7 €	3,50 €	14 €	7 €	21 €	10,50 €
4 personnes	9 €	4,50 €	18 €	9 €	27 €	13,50 €
5 personnes	11 €	5,50 €	22 €	11 €	33 €	16,50 €
6 personnes	13 €	6,50 €	26 €	13 €	39 €	19,50 €
par personne supplémentaire	+ 2 €	+ 1,00 €	+ 4 €	+ 2 €	+ 6 €	+ 3,00 €

*Tarif Réduit = moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la carte Avantages Jeunes.

La situation de l'adulte accompagnant détermine le type de tarif.

Majoration de 2 € par personne pour les non adhérents en tarifs réduits et de 4 € par personne pour les non adhérents en tarif normal.

Public hors CAGB : majoration de 50 %.

Ce tarif dégressif est strictement réservé aux familles d'un seul et même foyer fiscal. Il ne s'applique pas aux groupes.

Tarifs applicables dès **les vacances d'été 2010**.

i) Accès à la culture

ACCES A LA CULTURE Prix par spectacle dans les Maisons de Quartier			
	Tarif normal	Tarif réduit	Exonération
Tarif par personne	3 €	1,50 €	Pour les moins de 4 ans
Tarif réduit : moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la Carte Avantage Jeunes			

*NB : certains spectacles peuvent être gratuits et une exonération peut être appliquée à titre d'invitation sur un certain nombre d'entrées.

ACCES A LA CULTURE / SORTIES CULTURELLES			
Prix par spectacle			
	Tarif normal	Tarif réduit	Exonération
Tarif par personne	3 €	1,50 €	Pour les moins de 4 ans
Tarif réduit : moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la Carte Avantage Jeunes. Majoration de 2 € par personne pour les non adhérents en tarifs réduits et de 4 € par personne pour les non adhérents en tarif normal. Public hors CAGB : majoration de 50 %.			

j) Tarifs spécifiques

- **Accompagnement à la scolarité** : carte de Vie Quotidienne.
 - **Spectacles danses de fin d'année** : participation aux frais de costumes : 4 €.
 - **Buvette et snack** : vente à 1€ l'unité.
 - **Vente de produits, vente aux usagers** au prix de revient des réalisations des différents ateliers (photos, films...) arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche.
 - **Animations plein air** : participation libre et gratuite, pas de carte de Vie quotidienne. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 25 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville, hors frais de personnel (arrondi au ½ € ou à l'euro le plus proche), public hors CAGB + 50 %.
 - **Accueil parents/enfants pour les 4 structures** :
 - carte de Vie Quotidienne pour les parents et les enfants
 - participation aux animations ponctuelles sur la base des tarifs «stages ou sorties familiales» paragraphes g - h - i
 - public hors CAGB : majoration de 50 %
 - L'accueil des groupes (classes, accueils de loisirs, assistantes maternelles,...) hors projet commun ou visite découverte : forfait : 15 €/an. Public hors CAGB : tarif majoré de 50 %.
 - Prêt de jeux : carte de Vie Quotidienne
 . Facturation des jeux, CD ROMS, CD musique comptine, livres, revues non rendus ou abîmés : petits jeux, revues, livres, grands jeux, CD ROMS, CD musique comptine, beaux livres : remplacer l'objet à l'identique
 - **Activités couture/bricolage** :
 - **MQ Planoise et Grette / Butte séance avec fournitures** : carte de Vie Quotidienne + 15 € de forfait hors fournitures - payable par trimestre
 - **MQ Montrapon / Fontaine Ecu** : l'activité se déroule sans encadrement régulier. Une participation sur la base des tarifs «stages paragraphe g» peut être demandée si un intervenant est programmé.
Public hors CAGB : majoration de 50 %
 - **Activités Mosaïque** : 5 €/trimestre (fournitures comprises)
 - **Evènement «Energie Jeunes»** : restauration du 10 septembre 2010
- Prix du repas : 5 € pour les titulaires de la carte Avantages Jeunes et 10 € pour les autres.

k) Tarif photocopies / Impression

* 0,15 € la photocopie [(tarif unitaire pour format A3 ou A4) tarif identique à 2009]

* 0,15 € le fax

* 0,30 € la photocopie recto-verso.

En aucun cas, les Maisons de Quartier et l'Espace d'Animation ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling,...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions de tarifs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces tarifs.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.